

« La Wallonie n'est pas lésée. Mais elle doit se redresser »

Faut-il revoir la loi de financement qui répartit l'impôt entre Régions et Communautés, comme l'a suggéré Elio Di Rupo ? L'économiste de l'UMons Giuseppe Pagano estime que la Région wallonne gagnerait à avoir un mécanisme qui tienne davantage compte du nombre d'habitants ou de la superficie. Mais le plus important est son développement économique.

ENTRETIEN : OLIVIER MOUTON

Le couperet de la loi de financement tombe à la fin de la prochaine législature. Est-ce un piège pour les francophones ?

C'est une échéance cruciale. Les effets de la nouvelle loi de financement se feront sentir de façon progressive à partir de 2024 au niveau des mécanismes de solidarité. En conséquence, la Région wallonne recevra progressivement moins d'argent. La première version de cette loi, négociée en 1989 sous la houlette du Premier ministre CD&V Jean-Luc Dehaene était assez favorable à la Flandre. Cela a créé de fortes réticences du côté francophone. Raison pour laquelle on l'a revue lors de la dernière réforme de l'Etat, négociée en 2011 par Elio Di Rupo lui-même. L'expertise francophone était bien plus grande qu'en 1989, mais cela reste un compromis.

Qui est le perdant de la sixième réforme de l'Etat ?

Il y a plusieurs volets. Les Régions disposent de trois sources de recettes. Première source : les impôts régionaux. Elles peuvent décider des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques pratiquement sans limites ; la Wallonie pourrait donc très bien choisir de les doubler du jour au lendemain. Elles peuvent aussi créer n'importe quel type d'impôt, pour autant que la matière

« L'AUTONOMIE FISCALE DES RÉGIONS EST DÉJÀ TRÈS LARGE, N'EN DÉPLAISE À LA N-VA. »

ne soit pas déjà taxée par le fédéral. L'autonomie fiscale des Régions est donc déjà très large, n'en déplaise à la N-VA. Deuxième source : les dotations. L'Etat fédéral verse, sur ses propres recettes, 6,4 milliards pour les allocations familiales. Ce montant est réparti entre les trois Régions, proportionnellement à la population entre 0 et 18 ans. En clair, un enfant est égal à un enfant : je ne vois pas comment concevoir un système plus solidaire que celui-là. Si Elio Di Rupo ou un autre jugent qu'il y a lieu de revoir cette loi, c'est leur droit. Mais l'analyse

Giuseppe Pagano,
professeur
d'économie
à l'UMons.

de la répartition ne donne pas l'impression que les Wallons ont été roulés, sur ce point-là.

En va-t-il de même pour les mécanismes de solidarité ?

C'est la troisième source de financement. Il y a deux mécanismes de solidarité. Le premier, hérité de la loi de financement de 1989, n'est absolument pas remis en question. Le second, appelé les « socles », est issu de la nouvelle réforme et a une durée de vie de vingt ans. L'idée, voulue par Elio Di Rupo lui-même, était que personne ne sorte perdant de cette sixième réforme de l'Etat. Du moins dans un premier temps. Et c'est là que réside l'astuce. Car dans un second temps, au bout des vingt ans, la Région wallonne s'avère être la grande perdante du système. On évoque une perte de quelque 600 millions d'euros. Cependant, un délai de deux décennies laisse largement le temps de s'adapter. Le ministre wallon du budget, Jean-Luc Crucke (MR), disait que le budget de 2019 serait à l'équilibre : on peut déjà commencer à se préparer à cette perspective.

Est-ce la principale concession francophone ?

Une concession wallonne, pour être précis ! La Fédération Wallonie-Bruxelles, elle, gagne de l'argent. C'est un jeu

→ d'équilibre : on a favorisé la Fédération parce qu'elle se portait moins bien. La Région wallonne est la principale perdante du nouveau système.

Pourquoi, selon vous, Elio Di Rupo veut-il revoir ce système ?

D'après ce que je comprends de son interview, il veut revoir un aspect important. Le mécanisme de la loi de financement accorde une part conséquente au rendement de l'impôt sur les personnes physiques. Or, la Wallonie a une base fiscale plus faible que la Flandre. Elle gagnerait donc à avoir un mécanisme tenant davantage compte du nombre d'habitants ou de la superficie.

N'est-ce pas un constat d'échec ? Cela ne signifie-t-il pas que la Wallonie tarde à se relever ?

Evidemment ! La base fiscale wallonne est moins importante parce que le PIB wallon par habitant est plus bas que celui de la Flandre. Cette période transitoire de vingt ans fait le pari d'un redressement wallon. On peut en faire des choses en vingt ans ! Mais pour l'instant, cela n'a pas lieu : la Wallonie ne rattrape pas la Flandre. Elle a stabilisé cet écart et elle rattrape la moyenne belge parce que la situation de Bruxelles est préoccupante.

La déclaration d'Elio Di Rupo est-elle un aveu d'impuissance ?

En quelque sorte... Il y a trente ans que l'on m'interroge sur ce rattrapage à l'égard de la Flandre. L'objectif du plan Marshall lancé par Elio Di Rupo était d'y arriver. On se rend compte aujourd'hui combien la tâche est difficile. Mais je reste raisonnablement optimiste parce que vingt ans, cela reste une période considérable, et l'économie évolue beaucoup plus vite qu'auparavant. On peut créer de nouvelles initiatives avec un ordinateur. La Wallonie dispose d'atouts comme la jeunesse de sa population et l'espace disponible. L'enjeu fondamental de ces prochaines années sera de les mettre à profit. ▣

« Les francophones doivent se préparer »

Le professeur de droit constitutionnel à Saint-Louis Bruxelles Mathias El Berhoumi estime que les francophones ne doivent pas s'opposer à la volonté flamande d'encore réformer l'Etat Belgique.

ENTRETIEN : OLIVIER MOUTON

Le souhait d'Elio Di Rupo de revoir la loi de financement vous a-t-il surpris ?

Ce qui m'a surpris est que dans la même interview, il ne se prononce pas sur la volonté du CD&V de relancer une discussion institutionnelle en 2024. C'est contradictoire. Comme si sa déclaration au sujet de la révision de la loi de financement n'était pas préparée. Elle s'inscrit pourtant dans la continuité de ce qui s'est passé depuis l'adoption de la première loi de financement en 1989. Régulièrement, des demandes francophones ont été formulées pour revoir les équilibres.

Ne sont-ce pas chaque fois des demandes financières

francophones qui ont précipité les réformes de l'Etat ?

Tout à fait. Rapidement, après 1989, les francophones se sont rendu compte que les critères choisis dans la loi de financement mettaient à mal la Communauté française (*NDLR : qui allait devenir la Fédération Wallonie-Bruxelles*), puis la Région bruxelloise. La réforme de l'Etat négociée en 2010-2011 va encore plus loin. Elle instaure une plus grande

Mathias El Berhoumi, professeur de droit constitutionnel à l'université Saint-Louis Bruxelles.

autonomie et une responsabilisation des Régions. La période transitoire de vingt ans s'écoulera très rapidement. Dès la fin de la prochaine législature, les francophones ressentiront les effets budgétaires et pourraient demander un rééquilibrage. Mais soyons clair : réclamer une telle adaptation signifierait entrer dans une discussion pour une nouvelle réforme de l'Etat.

Est-ce un tabou ?

De notre point de vue académique, nous ne l'avons jamais considéré comme tel. Nous ne pouvons d'ailleurs pas estimer que nous vivions dans un modèle fédéral idéal. La situation de la Région bruxelloise est trop complexe, par exemple, ce qui est loin d'être le must

pour la faire fonctionner. Lorsque nous avons dressé l'évaluation de la sixième réforme de l'Etat, que ce soit à Saint-Louis ou dans d'autres universités, nous avons aussi pointé du doigt de nombreuses incohérences, susceptibles de rendre nos institutions inefficaces.

De nombreux constitutionnalistes ont aussi lancé un appel à moderniser la Constitution...

Absolument. La liste des articles à réviser que la Chambre a adoptée au début du mois d'avril offre des opportunités pour la mettre à jour, sur la question des droits fondamentaux ou celle du nouveau démocratique, notamment. On pourrait envisager des réformes comme la création d'une circonscription fédérale, le droit de vote à 16 ans, une partie du Sénat tiré au sort... Mais il reste encore au Sénat et surtout au gouvernement à se prononcer sur cette liste. On verra ce qu'il en restera, probablement moins que la proposition de la Chambre.

Les partis francophones sont-ils trop timides sur le plan institutionnel ?

La sixième réforme de l'Etat est encore assez récente. On a encore en mémoire

« POUR LES PARTIS FRANCOPHONES, ÉVOQUER UNE RÉFORME DE L'ÉTAT, A FORTIORI EN PÉRIODE ÉLECTORALE, EST DÉLICAT. »

l'instabilité des années Leterme et de la « crise des 541 jours ». Pour les partis francophones, évoquer ce sujet, a fortiori en période électorale, est délicat. Mais les indices qu'elle ne fonctionne pas de manière optimale ont été nombreux. Songeons seulement aux accusations d'Etat failli contre la Belgique ou à la difficulté de mener une action cohérente pour lutter contre le réchauffement climatique... Nous n'en sommes pas encore à évoquer une nouvelle réforme de l'Etat. Mais il y a des aspirations à avoir un modèle plus clair. Et face aux attentes flamandes, on doit bien constater que l'attitude francophone

consistant à refuser de négocier est très mal vécue au nord du pays. Alors...

Les francophones devraient-ils se préparer à une prochaine réforme ?

Ce serait souhaitable. L'adoption à l'unanimité par le parlement flamand des résolutions de 1999 a eu une influence majeure pendant longtemps. Cela implique de faire le bilan de la sixième réforme de l'Etat. Il ne s'agit pas d'avoir une vision très idéologique de la question communautaire, mais bien de veiller à un meilleur fonctionnement du système.

Ne faut-il pas craindre le confédéralisme de la N-VA, qui transformerait l'Etat belge en coquille vide ?

Nous plaignons pour la création, le cas échéant, d'une nouvelle assemblée constituante composée d'élus et de citoyens pour se pencher sur la question du « stop ou encore » institutionnel, qu'il s'agisse d'un approfondissement de l'évaporation de l'Etat ou de sa reconstruction. Notre préoccupation est surtout de veiller à ce que cela se fasse dans un cadre démocratique, et pas lors de négociations obscures jusqu'au bout de la nuit... ▣

REPÈRE LE SOUHAIT DE DI RUPO

Dans une interview à *L'Echo* le 6 avril dernier, le président du PS Elio Di Rupo prône une réforme de la loi de financement, qui répartit l'argent des impôts entre les Régions et les Communautés. « Il est profondément injuste, argumente-t-il, que, depuis 1989 (NDLR : année du vote de la loi sous un gouvernement de Jean-Luc Dehaene), les Régions soient financées via le concept de l'impôt des personnes physiques. Cela ne tient pas compte des réalités. Les Wallons, c'est 32 % de la population et 52 % du territoire. » Or, qui dit réforme de la loi de financement, dit réforme de la Constitution. On ouvrirait ainsi, selon certains, la boîte de Pandore d'une septième réforme de l'Etat dans laquelle les nationalistes flamands s'engouffreraient pour, dans un donnant-donnant habituel en Belgique, pousser un peu plus la voie du confédéralisme... Le jeu en vaut-il la chandelle ?